

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 novembre 2013

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 18 novembre 2013 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-11-242 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-11-243 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION - EMPRUNT PAR BILLETS - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2008-07

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts pour son emprunt du 27 novembre 2013 au montant de quatre cent dix-sept mille quatre cents dollars (417 400 \$) par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-07, au prix de 100,00000, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

21 600 \$	3,07000 %	27 novembre 2014
22 400 \$	3,07000 %	27 novembre 2015
23 200 \$	3,07000 %	27 novembre 2016
24 000 \$	3,07000 %	27 novembre 2017
326 200 \$	3,07000 %	27 novembre 2018

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 novembre 2013

QUE les billets, capital et intérêts, sont payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-11-244

**EMPRUNT PAR BILLETS – REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 2008-07**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite emprunter par billets un montant total de quatre cent dix-sept mille quatre cents dollars (417 400 \$):

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2008-07	417 400

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt numéro 2008-07 en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billets au montant de 417 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2008-07 est réalisé.

QUE les billets sont signés par M. le maire Roger Vaillancourt et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay.

QUE les billets sont datés du 27 novembre 2013.

QUE les intérêts sur les billets sont payables semi annuellement.

QUE les billets, quant au capital, sont remboursés comme suit :

2014	21 600 \$
2015	22 400 \$
2016	23 200 \$
2017	24 000 \$
2018	24 800 \$ (à payer en 2018)
2018	301 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-René-de-Matane émet pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 novembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le **règlement numéro 2008-07**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-11-245 OFFRE DE SERVICE – BPR-INFRASTRUCTURE INC. – CONCEPTION D’UN PLAN D’ACTION – PROGRAMME D’ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D’EAUX USÉES MUNICIPALES – BUDGET D’HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D’accepter l’offre de service de BPR-Infrastructure inc. pour un montant de deux mille huit cents dollars (2 800 \$), taxes en sus, relativement à la conception d’un plan d’action dans le cadre du programme d’élimination des raccordements inversés, le tout exigé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT), et stipulé dans le protocole d’entente, dossier 555350, établi avec la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE ce plan d’action sera conçu selon les exigences du Guide d’élaboration d’un plan d’action pour l’élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d’eaux usées municipales.

QUE les activités précitées et le budget y étant associés sont admissibles au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-11-246 ADJUDICATION – VENTE DE SURPLUS D’ACTIFS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a mis en vente un surplus d’actifs, et ce, en date du 19 jour du mois de septembre 2013, en affichant un avis aux deux endroits désignés, et en publiant cet avis dans les bulletins d’information municipale des mois de septembre et d’octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues comme il appert au procès-verbal d’ouverture des soumissions, en date du 14 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissionnaires ont fait une offre sur un choix différent d’articles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’adjuger la vente de surplus d’actifs en faveur de Mme Marianne Fortin, pour un montant de quatre-vingts dollars (80 \$), taxes incluses, conformément à sa soumission du 7 novembre 2013.

D’adjuger la vente de surplus d’actifs en faveur de M. Régis Bérubé, pour un montant de cent cinq dollars (105 \$), taxes incluses, conformément à sa soumission du 1^{er} novembre 2013.

D’adjuger la vente de surplus d’actifs en faveur de Mme Réjeanne Blouin, pour un montant de cinq dollars (5 \$), taxes incluses, conformément à sa soumission du 13 novembre 2013.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En l’absence de public, aucune question n’est soulevée.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 novembre 2013

2013-11-247 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 18 novembre 2013, les points à discuter étant épuisés. Et la séance est levée à 19 h 11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

**Roger Vaillancourt
Maire**

YB/DG/dg